

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 16
Votants : 20
(4 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Sardon en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 28/05/2025

Présent(e)s : Mrs, HOUSSIER Stéphane, ROCHE, Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, TIXIER, Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : KNIPPING Olivier

Titulaires absents : MONNET Karina qui donne pouvoir à HOUSSIER Stéphane, BARDIN Stéphane qui donne pouvoir à ROCHE Philippe, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude qui donne pouvoir à KNIPPING Olivier, LASSET Paul qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/1206/01 - Attribution du marché de travaux pour mise en séparatif Rue du Four à Davayat, en groupement de commande avec la commune de Davayat

Suite à la consultation auprès des entreprises attributaires de notre accord-cadre de travaux, pour l'attribution du marché subséquent n°3 (MS SIAMCDAV3) de travaux de mise en séparatif – rue du Four à Davayat, les quatre entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, EHTP et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis le 20 mai 2025 pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- SADE

Pour un montant total de 38 251,93 € HT décomposé en :

Travaux assainissement pour le compte du syndicat : **30 173,57 € HT**

Travaux eaux pluviales pour le compte de la commune de Davayat : 8 078,36 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 20 mai 2025
- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux d'assainissement cités avec l'entreprise retenue SADE, et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 16
Votants : 20
(4 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Sardon en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 28/05/2025

Présent(e)s : Mrs, HOUSIER Stéphane, ROCHE, Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, TIXIER, Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : KNIPPING Olivier

Titulaires absents : MONNET Karina qui donne pouvoir à HOUSIER Stéphane, BARDIN Stéphane qui donne pouvoir à ROCHE Philippe, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude qui donne pouvoir à KNIPPING Olivier, LASSET Paul qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/1206/02 - Attribution du marché de travaux pour mise en séparatif et suppression du déversoir d'orage Rue des Lilas et Rue de Bellevue à Chambaron/Morge, en groupement de commande avec la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans

Suite à la consultation auprès des entreprises attributaires de notre accord-cadre de travaux, pour l'attribution du marché subséquent n°4 (MS SIAMCRLV4) de travaux de mise en séparatif et suppression de déversoir d'orage – Rue des Lilas et Rue de Bellevue à Chambaron/Morge, les quatre entreprises attributaires ont remis leur meilleure offre dans les délais impartis : SADE, SOGEA, EHTP et EUROVIA.

Après analyse et examen des offres, les membres de la CAO du groupement de commande réunis le 5 juin 2025 pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- EUROVIA

Pour un montant total de 255 053,65 € HT décomposé en :

Travaux assainissement pour le compte du syndicat : **228 015,52 € HT**

Travaux eaux pluviales pour le compte de la communauté d'agglomération RLV : 27 038,13 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- de suivre l'avis de la CAO du 5 juin 2025
- d'autoriser le Président à signer le marché pour les travaux d'assainissement cités avec l'entreprise retenue EUROVIA, et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la mission

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 16
Votants : 20
(4 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Sardon en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 28/05/2025

Présent(e)s : Mrs, HOUSIER Stéphane, ROCHE, Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, DOLAT Gilles, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, TIXIER, Guy, CHAVAROUX Christian, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, EYMIN Philippe, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant remplaçant de titulaire : KNIPPING Olivier

Titulaires absents : MONNET Karina qui donne pouvoir à HOUSIER Stéphane, BARDIN Stéphane qui donne pouvoir à ROCHE Philippe, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, LOUP Julie, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude qui donne pouvoir à KNIPPING Olivier, LASSET Paul qui donne pouvoir à GALTIER Jean-Michel, GOMICHOIN Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2025/1206/03 - Remboursement du SMEA de La Basse Limagne pour la formation Sauveteur Secouriste du Travail

Dans le cadre de la formation professionnelle, notamment de l'article L.6313-1 du Code du Travail prévoyant les actions de prévention et acquisitions de connaissances en secourisme, les agents du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron et du SMEA de La Basse Limagne ont bénéficié d'une Formation Initiale Sauveteurs Secouristes du Travail (FI SST) de 14 heures.

Cette formation a été délivrée par « l'association des Secouristes Français Croix-Blanche des Volcans ». Elle permet à chaque agent d'obtenir la carte de Sauveteur Secouriste au Travail, valable 24 mois.

Pour maintenir sa certification active, le titulaire devra suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences tous les 2 ans.

Le SMEA de La Basse Limagne a financé la formation pour l'ensemble des agents travaillant dans ses locaux de Joze, dont les deux agents du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron. Il convient donc de procéder au remboursement des frais engagés, qui se montent à 136 € par personne soit la somme de 272 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à rembourser au SMEA de La Basse Limagne la somme de 272 € correspondante aux frais de la formation FI SST pour les deux agents du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron
- De signer les documents nécessaires à ce remboursement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER

